

MONTPELLIER  
PALAIS DES CONGRÈS-CORUM  
VENDREDI 14 ET  
SAMEDI 15 JUIN 2013



## DECLARATION FINALE

La première Rencontre nationale sur les Jumelages et Partenariats s'était déroulée à Tours, en septembre 2009, dans un contexte marqué par un fossé grandissant entre l'Europe et ses citoyens. Depuis lors, la situation économique, sociale et politique s'est considérablement dégradée sur notre continent.

Frappés par la crise dans leur quotidien, de plus en plus d'Européens perdent confiance en l'Europe. Devant ce qui apparaît comme une incapacité de l'Union à faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux dans un monde globalisé, l'euro-scepticisme semble laisser place à une euro-hostilité grandissante. Certains se tournent vers des mouvements populistes qui, marqués par le repli sur soi, exploitent la peur et prônent le rejet du projet européen et le retour à des solutions nationales.

Pourtant l'Europe existe.

Bien au-delà de ses institutions c'est l'Europe « qui bouge ». Que ce soit dans un cadre éducatif, dans un cadre professionnel ou dans un cadre associatif, les Européens se retrouvent autour de rencontres ou d'événements organisés partout sur notre continent. C'est dans cette voie que les 4 000 collectivités territoriales françaises et leurs 6 000 partenaires européennes s'engagent, à travers leurs coopérations, pour faire de l'Europe un espace d'échange, de dialogue et de partage.

Conscients de leur responsabilité et de leur rôle de passeur d'Europe, les acteurs locaux ont entrepris une démarche de dynamisation et de modernisation de leurs coopérations. Ces efforts doivent être poursuivis pour faire de nos partenariats des espaces de participation et d'échange dont l'Europe a tant besoin.

Dans le cadre de l'Année européenne des Citoyens, et dans la perspectives des élections européennes de 2014, nous, représentant(e)s des collectivités locales et régionales et militant(e)s d'associations rassemblé(e)s à Montpellier, les 14 et 15 juin 2013, à l'initiative de l'Association Française du Conseil des Communes et régions d'Europe, à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Rencontre Nationale Jumelages et Partenariats :

### Rappelons :

1. Notre engagement en faveur du projet européen tel que le définissait si bien, il y a plus de 60, Jean Monnet en déclarant en 1952 « *Nous ne coalisons pas les Etats, nous unissons des hommes* »
2. Notre attachement à l'esprit qui avait prévalu à la fondation, en 1951, du Conseil des Communes d'Europe (aujourd'hui Conseil des Communes et Régions d'Europe) par des élus locaux français et leurs collègues de cinq pays européens qui souhaitaient ainsi contribuer à la création d'une Union des peuples européens basée sur des pouvoirs locaux autonomes et soucieux de servir la paix, la concorde et la prospérité en Europe.
3. Que leur idéal était déjà de réconcilier et de rapprocher les Européens. Cet idéal s'est illustré notamment à travers un développement spectaculaire des jumelages de villes et de communes

en Europe qui a accompagné avec succès les processus de démocratisation, d'unification et d'élargissement de l'Europe.

4. Que L'Union est fondée sur des valeurs telles que la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'Homme. Nous nous félicitons de l'attribution à l'Union européenne du Prix Nobel de la Paix en 2012, en reconnaissance de son action menée depuis plus de soixante ans pour faire avancer la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'Homme. Nous entendons promouvoir, pour ce qui relève de nos compétences et de nos capacités, ces valeurs à travers une dynamique porteuse de projets fédérateurs permettant à nos concitoyens et à nos territoires de s'ouvrir à l'Europe dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité
5. La contribution notable que représentent la défense et le renforcement de l'autonomie locale à la construction d'une Europe démocratique. Nos coopérations sont à nos yeux un moyen de reconnaître et de promouvoir les fondements de l'autonomie locale, en premier lieu desquels, la libre désignation des assemblées locales au suffrage universel

#### **Saluons :**

6. La contribution fondamentale des jumelages et des partenariats qui ont offert, sur le terrain, les conditions nécessaires à l'amitié entre les peuples, à l'ouverture à d'autre culture et à la solidarité entre les Européens.
7. Le rôle déterminant que nos échanges ont joué dans le processus de réconciliation entre la France et l'Allemagne et qui nous permettent, dans le cadre des 2 000 jumelages scellés entre nos deux pays, de célébrer en 2013 le cinquantième Anniversaire du Traité franco-allemand de l'Elysée. Nous nous félicitons qu'un grand nombre de communes ait répondu à l'appel de l'AFCCRE les invitant, à l'occasion de cet anniversaire, à s'engager, sous forme d'une délibération de leur conseil municipal, dans une démarche de renouvellement des relations franco-allemandes visant à leur donner de nouvelles perspectives européennes.
8. Le précieux soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, « le plus bel enfant né du Traité de l'Elysée », a depuis lors apporté pour que les jeunes de nos deux pays puissent se rencontrer en particulier dans le cadre des jumelages franco-allemands.
9. Une nouvelle étape de l'élargissement de l'Union européenne avec l'adhésion de la Croatie qui sera effective le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et qui prouve une fois encore la pertinence de la démarche européenne pour la paix. En ouvrant ses portes à ce 28<sup>ème</sup> membre, l'Union donne un signe fort aux pays candidats des Balkans Occidentaux tels que la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et aux autres candidats potentiels qui eux aussi ont choisi la voie de l'intégration européenne pour tourner la page des conflits qui les ont opposés à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et pour rejoindre ainsi la grande famille européenne.
10. Les nouvelles perspectives de coopération qui s'ouvrent ainsi dans une Europe encore plus vaste et encore plus diverse et invitons les collectivités territoriales françaises à établir des partenariats avec ces pays afin de les soutenir dans le développement d'une gouvernance locale inspirée des valeurs de l'Union européenne.
11. La démarche entreprise par le Ministère des Affaires Etrangères afin de renforcer l'action internationale des collectivités territoriales françaises sur la base du rapport présenté par M. André Laignel, Ancien Ministre, Maire d'Issoudun, Premier Vice-Président délégué de l'Association des Maires de France. Nous accueillons favorablement l'avancée majeure que constitue la notion « d'action extérieure des collectivités territoriales » et souhaitons qu'elle soit reconnue par la loi comme une diplomatie démultipliée cohérente, et forte de la mobilisation des territoires pour un développement harmonieux et durable au service de partenariats équilibrés. Nous nous félicitons du soutien du Ministère et nous réjouissons en particulier de son souhait de poursuivre et d'intensifier la collaboration avec l'AFCCRE sur la question de la

renovation des jumelages et celle de l'accès des collectivités françaises - et de leurs partenaires étrangers - aux programmes européens.

#### **Réaffirmons :**

12. Que la vocation militante et la dimension grand public de nos partenariats sont essentielles. L'apprentissage interculturel, l'initiation à la mobilité, la solidarité internationale apparaissent comme des questions clés pour la pérennité du projet européen. Alors que le contexte particulièrement difficile que nous connaissons actuellement tend à exacerber les replis nationaux, il est indispensable, pour combattre ces dérives, que les Européens se reconnaissent dans les valeurs d'ouverture de l'Union. A ce titre, le mouvement des jumelages et des partenariats reste un moyen pertinent de rapprocher les Européens et de renforcer le sentiment d'une citoyenneté européenne.
13. Que nos échanges ont pour but de pratiquer l'Europe comme un espace à vivre ensemble et que nos coopérations sont conçues pour offrir à chacun l'opportunité d'exercer et de développer ses connaissances et ses compétences, en particulier pour les plus jeunes. Ils ont également vocation à s'ouvrir à nos voisins et au reste du monde pour partager les valeurs démocratiques auxquelles nous sommes attachés.
14. Que l'engagement européen des collectivités territoriales et de leurs associations locales apporte une incontestable valeur ajoutée à la construction européenne. Notre action revêt aujourd'hui de multiples formes et se développe selon les modalités les plus diverses. Qu'il s'agisse de coopérations entre grandes collectivités où de jumelages entre petites communes, de réseaux multilatéraux ou de rencontres dans le cadre du temps libre, la diversité de nos partenariats est une richesse que nous devons préserver et promouvoir.
15. Que, dans le contexte de crise qui affecte les finances et donc les politiques publiques locales et régionales, nos coopérations apportent une indéniable valeur ajoutée à l'action publique locale. Elles rendent nos territoires plus attractifs. Elles améliorent l'efficacité de nos administrations grâce à l'essaimage des expériences. Elles contribuent à la validation des initiatives et au renforcement des compétences des élus, des professionnels et des partenaires associatifs engagés dans les projets. Elles créent des économies d'échelles par les échanges de bonnes pratiques entre acteurs locaux qui, partout en Europe, sont confrontés aux mêmes problèmes et assument les mêmes responsabilités envers les citoyens et les acteurs sociaux et économiques.
16. Que notre action s'inscrit en priorité dans une démarche pérenne afin que nos collectivités puisse disposer du temps nécessaire à la découverte de leur(s) partenaire(s), à l'établissement d'un climat de confiance et au développement d'habitudes de travail permettant d'approfondir la dimension européenne de nos partenariats.

**Dans le prolongement de la première Rencontre nationale organisée à Tours en 2009 et sur la base des nombreux exemples de bonnes pratiques présentés à Montpellier, souhaitons poursuivre notre démarche de rénovation de nos échanges et nous engageons à :**

17. Faire des jumelages et partenariats un bien public ouvert à tous, en particulier à ceux de nos concitoyens qui sont éloignés des cercles sociaux, éducatifs ou associatifs qui alimentent habituellement nos coopérations.
18. Défendre et promouvoir avec nos partenaires le principe de libre administration des collectivités locales et développer nos échanges afin de valoriser, au niveau européen, les compétences de nos collectivités et de porter les valeurs fondamentales du service public telles que l'égalité d'accès pour tous les citoyens, la continuité et solidarité.
19. Conduire nos coopérations avec nos partenaires des pays voisins de l'Union européenne, en particulier dans l'espace méditerranéen, dans le but de renforcer les processus démocratiques

engagés, et de contribuer au développement économique, social et culturel, indispensables à la prospérité et à la stabilité de cette région.

20. Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement afin de favoriser, par le décloisonnement entre acteurs de l'éducation populaire et du développement, la compréhension critique des grands enjeux internationaux par les citoyens pour leur permettre ensuite de s'engager, ici et là-bas, dans la construction d'un monde juste, solidaire et durable.
21. Ouvrir nos échanges et nos réseaux de coopération au reste du monde. A travers des actions menées conjointement par des collectivités européennes avec des partenaires des pays en voie de développement, nous souhaitons donner une véritable dimension européenne à la coopération pour le développement, qui gagnera ainsi en créativité et en efficacité dans l'esprit préconisé par la Plateforme européenne des Autorités locales et régionales pour le Développement.
22. Associer les jeunes, dans toute la diversité de leurs profils à nos initiatives européennes et à les inviter à participer aux processus de décision qui précèdent ces initiatives. Nous devons ainsi contribuer à ce que l'Europe soit pour eux un espace collectif ou individuel d'ouverture, de participation et d'apprentissage de la mobilité.

#### **Invitons dans cet esprit :**

23. L'Union européenne et les Etats membres à se mobiliser en faveur de l'enjeu essentiel qu'est la jeunesse. Alors que dans de nombreux pays les jeunes sont massivement touchés par la crise, l'emploi et la mobilité des jeunes doivent en effet constituer une priorité européenne. Cette démarche pourrait notamment être illustrée de manière marquante si l'Union européenne prenait l'initiative, dans un proche avenir, de proclamer une « **Année Européenne de la Jeunesse** ».
24. Les institutions et les Etats membres à mener à bien le projet de création d'un grand programme « Erasmus pour tous » destiné à permettre aux jeunes de pratiquer l'Europe dans le cadre de leurs études, de leur formation professionnelle ou de leur temps libre. Reconnaisant l'engagement de l'Agence Europe Education Formation France et de l'Agence nationale du Programme Jeunesse en Action, nous les invitons à joindre à l'avenir leurs efforts pour promouvoir l'Europe comme une source d'opportunités auprès de ceux qui demain seront les garants et, espérons le, les acteurs du projet européen. Dans ce but, il convient que ce programme soit doté des moyens suffisants non seulement pour satisfaire aux exigences auxquelles les jeunes Européens sont confrontés, mais également pour répondre aux souhaits de celles et ceux qui souhaitent s'engager en Europe.
25. Les Etats membres et les institutions européennes à confirmer la poursuite, pour la période 2014-2020 du Programme « L'Europe pour les Citoyens » au minimum à hauteur de l'enveloppe de 229 millions € que la Commission européenne a initialement proposée. Nous sommes particulièrement attachés à ce programme et nous connaissons le contexte difficile des négociations sur le budget de l'Union européenne. Toutefois, pour répondre au mot d'ordre que constitue l'Année européenne des citoyens, nous appelons le Parlement européen à rester vigilant quant à d'éventuelles tentatives de réductions des moyens, déjà modestes, dont ce programme est doté. Nous sommes à moins d'un an des élections européennes : décider de réduire le budget de ce programme serait une erreur politique.
26. La Commission européenne à préserver la philosophie de ce programme afin qu'il puisse donner libre court à l'engagement et à l'enthousiasme grâce à des procédures simples, souples et facilement accessibles. Rappelant que, dans le Programme « L'Europe pour les Citoyens » c'est le volet « jumelage » qui possède l'impact le plus fort, nous attachons un grand intérêt à ce qu'un nombre important de rencontres grand public organisées par les associations locales et par les petites communes soient soutenus partout en Europe, notamment à travers l'action « jumelages de villes » du Programme « L'Europe pour les Citoyens »

27. Les Institutions européennes à faciliter l'accès de l'ensemble des collectivités territoriales aux programmes et outils qui permettent les coopérations territoriales et à renforcer les programmes qui accompagnent ces coopérations dans les pays voisins de l'Union.

En réaffirmant notre volonté d'approfondir nos coopérations, de les moderniser et de promouvoir leur diversité, nous entendons inscrire notre action au service d'une Europe dans laquelle les citoyens, leurs élus et leurs associations puissent exprimer leur créativité, leur solidarité, et leur envie de prendre une part active à leur destin sur notre continent.

Nous adhérons ainsi aux principes défendus par notre organisation européenne, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, dont le rôle nous paraît essentiel pour tracer la voie des collectivités territoriales sur la scène européenne et pour mettre en valeur leur contribution à la construction d'une Europe en mouvement propice aux échanges, au dialogue et aux apprentissages. Il en est de même pour Cités et Gouvernements Locaux Unis qui porte sur le plan mondial la voix unifiée des collectivités territoriales.

Nous souhaitons également associer nos partenaires dans cette démarche et partager autant que possible nos initiatives avec les associations à vocation européenne et internationale, avec les militants européens de tous horizons et avec les acteurs de nos territoires pour nous rassembler autour de projets innovants par leur ouverture et par leur diversité.

Nous entendons conjuguer nos efforts pour que les prochaines élections européennes du 25 mai 2014 soit un grand rendez-vous démocratique entre l'Europe et ses citoyens et entreprendre tout ce qui est nécessaire pour assurer la participation des électeurs et électrices français(es) et européen(ne)s à ce scrutin. Dans cette perspective, nous accueillons favorablement la proposition de l'AFCCRE d'organiser dès l'automne prochain une série de rencontres pluralistes entre les représentants locaux et régionaux et les Parlementaires européens dans la perspective du renouvellement des membres du Parlement européen.

Nous nous félicitons d'avoir eu l'opportunité de débattre et d'échanger nos bonnes pratiques à l'occasion de cette 2<sup>ème</sup> Rencontre nationale des Jumelages et des Partenariats et nous invitons l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe à renouveler cette initiative pour nous permettre de nous retrouver ainsi lors d'un prochain rendez-vous national en 2016.